



Direction de la ville
et de la cohésion urbaine

Sous-direction de la cohésion
et développement social

Création de 400 postes de médecins généralistes à exercice partagé ville/hôpital

Une mesure d'urgence visant à diversifier les formes d'exercice dans les zones en tension proposée aux professionnels de santé

Dans le cadre du plan « [Ma Santé 2022](#) » du 18 septembre 2018, le ministère des solidarités et de la santé vise la création de 400 postes de médecins généralistes à exercice partagé ville/hôpital.

L'objectif de ce dispositif est de recruter 400 médecins généralistes dans des territoires fragiles afin de pallier le manque de médecins dans ces zones dites « sous-denses ». Il se décompose en deux volets distincts et complémentaires :

- **200 postes de généralistes à exercice partagé entre l'hôpital et la ville.** Le jeune médecin exercera une partie de son activité dans un établissement public (CH, CHU) ou privé sous un statut de praticien hospitalier contractuel. Il pratiquera en ville le reste du temps : son exercice pourra être libéral (médecin installé ou en assistant d'un autre médecin) salarié (d'un centre de santé ou d'un autre médecin sous un contrat de collaboration salariée) à condition qu'il se situe dans une zone sous-dense, au sens du 1° de l'article L 1434-4 du code de la santé publique, ou un quartier prioritaire de la politique de la ville.
- **200 postes de médecins généralistes salariés.** Ils sont destinés, en priorité, à de jeunes médecins qui pourront être salariés d'un centre de santé, d'un établissement de santé ou d'un autre médecin. Ces postes pourront être créés par des collectivités locales, des associations, des mutuelles, des établissements de santé.
Pour faciliter et encourager la création de ces postes, les ARS apporteront un soutien financier à la structure employeuse pendant 2 ans, le temps de constitution d'une patientèle. Les postes ainsi créés devront se situer dans une zone sous-dense, au sens du 1° de l'article L 1434-4 du code de la santé publique, ou un quartier prioritaire de la politique de la ville.

Pour plus d'informations

[Site de la Fédération nationale des centres de santé](#) (soutenue par le CGET)